



Communiqué de presse
Le 3 mars 2016

LE FAF.TT ET BGE, PARTENAIRES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISES DES SALARIES DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Le FAF.TT et BGE s'associent pour répondre au mieux aux besoins des créateurs d'entreprise. Le FAF.TT, opérateur de conseil en évolution professionnelle (CEP) renforce son offre de services aux salariés de la branche du travail temporaire en leur proposant un accompagnement dans leur projet de création d'entreprise par BGE, premier réseau national d'appui aux entrepreneurs.

Le FAF.TT et BGE ont signé le 4 février 2016 une convention de partenariat qui vise à proposer aux salariés du travail temporaire (intérimaires et permanents) un accompagnement à la création d'entreprises. En s'appuyant sur l'expertise de BGE et sur son réseau de 550 implantations locales, le FAF.TT propose à ces salariés une offre de service CEP dédiée qui repose sur un diagnostic pouvant donner lieu à un bilan de compétences entrepreneuriales et à un appui à la structuration du projet de création.

Dans la phase de diagnostic, le conseiller BGE mesure les capacités à entreprendre du bénéficiaire et analyse son parcours professionnel afin de repérer ses atouts et contraintes pour envisager un processus entrepreneurial. A l'issue de ce diagnostic, un bilan de compétences entrepreneuriales peut être réalisé pour valider les motivations, les aptitudes et les compétences du porteur de projet, mesurer l'adéquation entre l'individu et son projet et identifier les points forts et les points de progression. La phase d'appui à la structuration du projet permet au bénéficiaire, accompagné de son conseiller, d'aborder toutes les composantes de son projet (étude du marché, approche économique et financière, juridique...).

Afin de proposer une prestation de proximité et de qualité à l'ensemble des salariés relevant du champ d'intervention du FAF.TT, les partenaires prévoient la professionnalisation des conseillers du FAF.TT aux spécificités des parcours de la création d'entreprises, un partage d'informations sur les flux, les services rendus, le suivi des parcours des bénéficiaires et la mutualisation des ressources au profit de l'amélioration continue de l'offre de services du CEP.

Le FAF.TT et BGE ont l'ambition commune de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat et éliminer les freins périphériques à l'emploi.

A propos du FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du travail Temporaire)

Depuis plus de 10 ans le FAF.TT, OPCA et OPACIF de la branche du travail temporaire, déploie une stratégie visant à répondre aux besoins d'emploi des entreprises et des territoires tout en sécurisant les parcours professionnels des intérimaires (qualification et augmentation de l'intensité d'emploi).

Celle-ci a été portée en plusieurs étapes et dans une démarche de plus en plus intégrée qui s'appuie sur le développement de l'accès des intérimaires aux dispositifs de la professionnalisation, l'ancrage de ses actions dans les dynamiques territoriales, la professionnalisation des salariés permanents des agences d'emploi pour développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences et l'accompagnement global des individus (formation et accompagnement social).

www.faftt.fr

Contact presse

FAF.TT – Justine Icard – jicard@faftt.fr – 01 53 35 70 84

A propos de BGE

Créé en 1979, BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise.

Avec un fort ancrage territorial, le réseau BGE compte aujourd'hui 550 lieux d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM, qu'animent 950 conseillers-salariés.

Ecole de l'entrepreneuriat, BGE transfère les savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux. Depuis sa création, BGE a accompagné la création et la reprise de plus de 300 000 entreprises.

Contact presse :

Marie Fabre - 01 43 20 49 02 / 06 48 68 44 83 – fabre@bge.asso.fr